

# EXERCICES

## 1 Calculer des acomptes

Vous effectuez votre période de formation dans une pharmacie. M. Bellinon, pharmacien et gérant, vous confie la préparation de la TVA selon le régime simplifié.

- MISSION** À partir du document, présentez dans les tableaux préparatoires (annexe) le calcul des acomptes de TVA pour l'année 200N.

### Document

#### Tableau récapitulatif des opérations de l'année 200N-1

##### Chiffres d'affaires annuels HT réalisés

- Produits de beauté :	139 710,00 €
- Médicaments non remboursés :	113 940,00 €
- Médicaments remboursés par la Sécurité sociale :	409 798,00 €

##### Achats annuels HT réalisés

- Produits de beauté :	65 637,50 €
- Médicaments non remboursés :	97 195,25 €
- Médicaments remboursés par la Sécurité sociale :	210 395,72 €
- Achats de services (option sur les débits) :	7 610,00 €
- Acquisition d'un ordinateur :	2 520,00 €

### Annexe

#### Ventes annuelles de l'année 200N-1

	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
Produits de beauté		19,60 %	
Médicaments non remboursés		5,50 %	
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale		2,10 %	
<b>Total de la TVA collectée</b>			

#### Achats de biens et services annuels de l'année 200N-1

	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
Produits de beauté		19,60 %	
Médicaments non remboursés		5,50 %	
Médicaments remboursés par la Sécurité sociale		2,10 %	
Achats de services		19,60 %	
<b>Total de la TVA déductible</b>			

#### Taxe exigible pour les acomptes à verser en 200N

Calculs des acomptes				
	Période	Base	Taux	Montant
Acompte 1				
Acompte 2				
Acompte 3				
Acompte 4				
<b>Total des acomptes</b>				

## 2 Présenter une déclaration de TVA CA12

Vous effectuez votre période de formation dans une société de confection de plats préparés (cuisson sous vide). L'entreprise propose aussi la prise de repas-dégustation. Votre tuteur vous confie l'établissement de la déclaration de TVA CA12.

- ▶ **MISSION 1** Le 25/04/200N+1, complétez l'imprimé de déclaration de TVA CA12 (annexeB), à l'aide du document.
- ▶ **MISSION 2** Passez les écritures de régularisation de la TVA dans le bordereau de saisie (annexe A).

### Document

Ventes annuelles de l'année 200N			
	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
Ventes de plats cuisinés	283 800 €	5,50 %	
Ventes à consommer sur place	118 320 €	19,60 %	
Ventes de plats cuisinés en Espagne	51 360 €		
Ventes de plats cuisinés au Maroc	32 480 €		
Cessions d'immobilisations	4 500 €	19,60 %	
<b>Total de la TVA collectée</b>			

Achats annuels de l'année 200N			
	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA
Achats de denrées alimentaires en France	210 480 €	5,50 %	
Achats de services (option sur les débits)	31 950 €	19,60 %	
Acquisitions d'immobilisations	21 420 €	19,60 %	
<b>Total de la TVA déductible</b>			
<b>TVA due au titre de l'année 200N</b>			
<b>Montant des acomptes versés durant l'année 200N</b>			<b>19 320,00 €</b>
<b>Solde à payer</b>			

### Annexe A

BORDEREAU DE SAISIE						
Date	Code journal	N° compte	Débit	Crédit	N° pièce	Libellé